



# Glaire et la Presqu'île

Janvier 2020

Flash-info n° 133 de la Commune de Glaire  
Imprimé par nos soins



## 10 janvier 2020: Les vœux du maire

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,



Je tiens tout d'abord à vous souhaiter à nouveau la bienvenue dans notre salle des sports à l'occasion de notre traditionnelle cérémonie des vœux.

J'ai pour habitude de rappeler les faits marquants de l'année précédente pour notre collectivité ainsi que les projets pour l'année à venir. Pour ce dernier point hormis les actions actuellement engagées et en raison des élections des 15 et 22 mars prochain, je n'aborderai pas ce sujet que vous découvrirez durant la période électorale à l'exception de l'installation de caméras de surveillance suite à plusieurs cambriolages constatés encore très récemment.

Les travaux réalisés durant l'année 2019 ont été les suivants :

La construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir les élèves de primaire et regrouper ainsi les classes sur un seul site, rue Pierre Lavoisier, juste à côté de cette salle où nous nous tenons actuellement. Nous avons également fait aménager son accès, sa cour ainsi que l'extension du parking jouxtant ces nouveaux équipements. Ces transformations nous ont conduit pour des questions de sécurité à mettre en sens unique la rue Pierre Lavoisier.

Suite à la demande de plusieurs familles de Iges, nous avons fait aménager un chemin piétonnier ainsi que des emplacements de stationnement afin d'améliorer la sécurité sur une partie du village.

Nous avons également fait procéder à l'amélioration de l'acoustique de la salle polyvalente ainsi que de son isolation en complément d'une première tranche effectuée l'année précédente et qui nous avait donné toute satisfaction.

Différents travaux de remise en état du clocher de l'église de Glaire ont également été réalisés. La réfection de la couche de roulement de la voie communale de Villette à Iges est également terminée suite à des réparations effectuées les années précédentes. Nous avons également fait réaliser différents travaux de réparation de voirie et de bordurage (rue de Sedan, au carrefour de la rue de Villette et de l'avenue Charles de Gaulle...).

Après consultation de plusieurs entre-



prises, nous avons confié la réfection des voiries des rues Pastorale et du Petit Château ainsi que des aménagements aux carrefours avec les routes départementales n° 106 et 29 à Villette et la rue des jardins à Iges à l'entreprise Eurovia, ces travaux seront faits dès que les conditions météoro-

logiques le permettront.

Au niveau des acquisitions et ventes, nous sommes devenus propriétaires à l'euro symbolique de la rue de l'église à Glaire ; des emprises de voirie et d'espaces verts dans le lotissement Villette 2 et nous avons acheté une bande de terrain rue de la Motte à Glaire afin de la prolonger.

Nous avons vendu à la société « Design Habitat » un terrain de 600 m<sup>2</sup> près de la salle du Lavoisier afin



qu'elle puisse implanter son activité dans notre commune.

Nous avons également relancé une révision du P.L.U. pour rectifier le tracé de zones urbaines et modifier en accord avec l'architecte des bâtiments de France, le périmètre de protection du Château de Villette, la concertation publique est en cours.

Le pôle de santé devenu nécessaire en raison des locaux, occupés actuellement par un médecin ainsi que des infirmières et kinésithérapeutes, qui ne répondent pas aux normes d'accessibilité. Nous avons effectué de nombreuses démarches pour solliciter des aides, que ce soit auprès des services de l'Etat, de l'agglomération Ardenne Métropole, de l'A.R.S., malheureusement en l'absence d'un deuxième médecin et d'un projet médical commun, aucune subvention ne peut nous être accordée. Chacun d'entre nous est

## 10 janvier 2020: Les vœux du maire

Confronté au manque de médecins. C'est pourquoi nous étudions actuellement un projet moins onéreux, car l'étude initiale estimait les travaux pour un montant de 650 000 € auquel il fallait ajouter 150 000 € pour conforter le bâtiment existant. Nous vous tiendrons informés très rapidement de l'avancée du nouveau projet, car nous souhaitons qu'il soit concrétisé dès cette année.

Je terminerai ce tour d'horizon 2019 en vous rappelant qu'en raison de cambriolages et de tentatives, il est nécessaire pour la sécurité de tous de mettre en place les citoyens vigilants dont le rôle est expliqué par flyer dans le dernier flash info. A ce jour nous n'avons reçu en mairie que très peu de candidatures et pourtant cela con-



cerne chacun d'entre nous. Nous étudions depuis quelques temps déjà, l'installation de caméras de surveillance qui complètera ce dispositif de sécurité. Des communes voisines ont connu quelques déconvenues, c'est pourquoi nous avons différé ces installations qui sont onéreuses, y compris en entretien. A présent nous avons suffisamment d'éléments à notre connaissance pour lancer un marché afin d'installer des caméras performantes, le plus rapidement possible, **en respectant tout un protocole avec les autorités compétentes.** Toutefois n'oubliez pas que la sécurité de votre bien dépend prioritairement de vous, lorsque vous vous absentez ne laissez jamais une porte fenêtre sans protection (par exemple volets fermés avec barre de sécurité).

Ce mandat se termine pour l'équipe municipale actuelle et je tiens à les remercier pour leur implication dans la vie communale. En supplément du



conseil municipal mensuel, ils ont œuvré dans de nombreuses commissions, car la vie d'une commune est très variée, que ce soit pour ce que j'appelle notre serpent de mer en raison de l'évolution constante de la législation : l'Urbanisme dont le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) ainsi que la commission des marchés publics avec l'ouverture des plis pour les travaux à réaliser, sans oublier les commissions des écoles, garderie, cantine, l'aide sociale, les finances, les sports, les associations et loisirs, l'attribution des subventions, les travaux, les fêtes et cérémonies, les maisons fleuries ainsi que l'information et la communication dont le flash info et le site internet de la commune.

Je remercie également les présidents et les membres des bureaux des clubs et associations de la commune, sans oublier les bénévoles qui s'impliquent dans nos manifestations, comme par exemple le Téléthon ; les associations extérieures pour leurs participations dans la vie de la commune et tous les habitants de notre commune qui nous ont accordé leur confiance durant ce mandat.

Ce que je retiens également de ces six ans, ce sont les rapports difficiles avec le législateur qui nous impose toujours un peu plus de lois contraires à une bonne gestion des communes telles que la nôtre, et des lourdeurs administratives voire juridiques qui freinent nos initiatives et entravent nos libertés. Certes, il est nécessaire d'avoir des lois et des règles pour le bon fonctionnement de notre société, mais des allègements et simplifications seraient les bienvenus. Malgré toutes ces difficultés, je me présenterai à nouveau aux élections municipi-

pales et je tiens également à vous informer que les candidats à ces élections, bien sûr pour notre commune, pourront disposer d'une salle à titre gracieux, dont nous fixerons ensemble les modalités, en raison, notamment des disponibilités.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter à chacun d'entre vous, à vos familles et amis ainsi qu'à tous les habitants de notre commune une excellente année 2020, avec une pensée toute particulière pour les personnes qui sont dans la souffrance.

Avant de vous inviter à partager ensemble le verre de l'amitié, je vais remettre la médaille communale à deux personnes méritantes qui dans le monde associatif et au sein de la municipalité ont œuvré bénévolement au service des autres.

J'appelle madame Patricia Nicolas la présidente de l'association Famille Rurale qui œuvre en son sein depuis 37 ans

et monsieur Daniel Dussart membre



cofondateur de l'association sportive du tennis de table, qu'il a présidé pendant 22 ans



## Glaire: le village, les gens les associations

En 1983 Raymond Gourdin, maire de Glaire, sollicite la fédération « Famille Rurale » pour mettre en place une structure d'accueil des jeunes pendant les grandes vacances. Le 24 février 1984 l'Association Famille Rurale (AFR) de Glaire est créée. Patricia Nicolas, conseillère municipale et institutrice de profession à Sedan est encouragée par le maire et les membres du conseil à prendre la présidence de l'association. Avec Marcel Blaise le trésorier et Léonce Foratier la secrétaire, l'association pluridisciplinaire met en place la « Ruche » qui accueillera les jeunes sous la responsabilité de Sylviane Wanwets-Winkel et le club de l'amitié « club de la joie de vivre » animé par Raymond Colin. Les années suivantes l'association inscrira sur sa page des



activités: la danse, le con- lotte, la gym- adultes, la tements, le ten- sage des car- tique, le mini nastique pour hand-ball, l'ate- culture physique, la pétanque, l'animation de la fête communale.

L'A.F.R. de Glaire organisera la soirée PLANETA les repas spaghetti, ceux des anciens de la commune et de la saint Sylvestre, mais aussi la tombola du beaujolais nouveau.

En 1994 l'association accueille René Peyre, l'initiateur du téléthon à Glaire, parmi ses membres et assure avec lui, les associations communales et le conseil municipal, les 30 heures de la manifestation nationale pendant plusieurs années.

Depuis 1996 c'est la brocante de mai qui bloque la principale rue du village mais c'est aussi le lancement de la section des randonneurs sous la conduite de Claude Bouret. Toutes les initiatives trouvent place à l'AFR de Glaire et les nouveaux adhérents et leurs idées sont bienvenus.

Au regard de ces trente sept années de présidence, Patricia, se félicite d'avoir toujours maintenu une cotisation adhérent accessible à tous les foyers et remercie celles et ceux qui l'entourent pour leur implication dans les tâches

C'était au temps où tablettes et smartphones n'existaient pas et qu'à dix ans Daniel et son frère Antoine Dussart recevaient en cadeau de Noël un set de tennis de table constitué d'un filet, deux balles et deux raquettes. Les deux jeunes ont échangé leurs premières balles sur une porte d'écurie posée sur une table avant d'obtenir de leurs parents une planche en novopan aux dimensions standard pour les compétitions. Curieusement, tous les garçons de la famille se sont affrontés en tournois sur cette installation d'un autre âge. Des années plus tard, en avril 1996, sans jamais avoir cessé de jouer avec ses frères ses amis et ses enfants, Daniel qui rassemble régulièrement des passionnés du ping-pong, écrit avec sa sœur Antoinette trésorière et son ami Francis Arnoult secrétaire, les statuts de l'Association

Sportive du Table (ASTT) présidera pen- Positionnée équipes mes- partementale (D4), l'associa- échelons en en régional R4, R1. C'est avec



féminines constituées plus tardivement que l'association rivalisera en 2008 et pendant deux années avec les meilleures de la catégorie pré-nationale.

Passionné par tout ce qu'il entreprend, Daniel entrera en qualité d'administrateur au comité départemental de la Fédération Française du Tennis de Table (FFTT). Son association participera aux olympiades qui se déroulent tous les quatre ans. Plusieurs d'entre ses membres, y compris le président, décrocheront leur ticket pour participer à l'évènement.

Cette passion pour ce sport Daniel la communiquera à ses enfants qui ont tous été membres de l'association. Sa fille Aurore qui a contribué à la montée de l'équipe féminine en pré-nationale intervient aujourd'hui en qualité de juge arbitre de la FFTT.

S'il participe encore aux compétitions, Daniel dispose de temps libre qu'il consacre à une autre passion: la fabrication de la bière. Depuis deux ans, il élabore de la blanche aux multiples parfums, de la blonde au miel et de la Rousse réglisse Anis Miel. Ne doutons pas de la qualité des produits qu'on ne tardera pas à déguster.

## A vélo, tout n'est pas permis

### En cas d'infraction au code de la route, à quelle sanction s'expose t on?

Commettre une infraction en conduisant un vélo est sanctionné par une [amende](#)

circuler en vélo impose au conducteur de respecter le code de la route.

### Quelques exemples

circuler à vélo de nuit sans gilet de haute visibilité: Amende forfaitaire de 35€

Dispositif de freinage non conforme: amende forfaitaire 68€

Conduire en téléphonant, refuser la priorité...: Amende forfaitaire 135€

## Les brèves

Pour une reprise de l'activité en douceur, voici un mémo des jours fériés sur l'année 2020



### Date limite d'inscription sur les listes électorales?

Pour pouvoir voter aux élections municipales prévues en mars 2020, il faut être inscrit sur les listes électorales. Cette démarche est possible jusqu'au vendredi 7 février 2020 (et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédant le scrutin comme cela était le cas jusqu'aux élections de 2017).

### Le don du sang est gratuit Comment le donner ?

L'Établissement français du sang (EFS) vous invite à donner votre sang afin de sauver des vies et contribuer à soigner de nombreux malades. En règle générale, pour donner son sang, il faut : être majeur et avoir entre 18 et 70 ans ; être en bonne santé et peser au minimum 50 kg. Après 60 ans, le don est nécessairement soumis à l'autorisation du médecin responsable du prélèvement.



**Vous êtes cordialement invités à l'assemblée générale des donateurs de sang qui aura lieu samedi 7 mars 2020, maison des associations de Glaire à 17h30.**

## Les Rendez-vous

### Vendredi 14 février 2020

*Randonnée : La vallée Mérale*  
Guignicourt sur Vence Tel: 0699233160

### Samedi 29 février 2020

*Randonnée: Le canal de St Aignant*  
Omicourt Tel: 0699233160

### Dimanche 1er mars 2020

*Brocante d'hiver à la salle des sports*  
De 7h à 18h à Glaire

### Vendredi 13 mars 2020

*Randonnée: Les terres authentiques*  
Wadelincourt Tel: 0699233160

### Samedi 14 mars 2020

*Loto des associations: Savoir et détente, APEG et ASG à 20h Hall des sports à Glaire*

### Les Dimanches 15 et 22 mars 2020

*Elections municipales*

### Samedi 28 mars 2020

*Sortie de nuit Départ 20h gaufres au retour*  
Circuit à définir Tel: 0699233160

## LES NUMEROS D'URGENCE

**ENEDIS** 09 726 750 08  
**GAZ DE France** 0 800 49 33 33  
**ORANGE** 3900

03 24 57 13 78, l'abonné sera mis en contact avec un répondeur, qui lui proposera plusieurs possibilités, il faudra choisir la 2

### **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTRO-POLE :**

#### **Urgence eau et assainissement**

Si un abonné a une urgence en **assainissement (eaux usées ou eaux pluviales)** :

du lundi au vendredi, entre 8h – 11h45 et 13h – 17h :  
03 24 32 44 12

du lundi au vendredi avant 8h, pendant midi ou après 17h et du vendredi 17h au lundi 8h composez le:

Si un abonné a une urgence **en eau potable** :

du lundi au vendredi, entre 8h – 11h45 et 13h – 17h :  
03 24 57 13 78

du lundi au vendredi avant 8h, pendant midi ou après 17h et du vendredi 17h au lundi 8h :

03 24 57 13 78, l'abonné sera mis en contact avec un répondeur, qui lui proposera plusieurs choix, il faudra composer le 1

**Consultez le site communal sur : [www.mairie-glaire.fr](http://www.mairie-glaire.fr)**

**Mairie de Glaire—5, place de la Mairie — Tél 03 24 27 26 53 — Courriel : [glaire@wanadoo.fr](mailto:glaire@wanadoo.fr)**